



Poser et enlever des pansements parodontaux, selon une ordonnance

Un pansement parodontal est un matériau protecteur appliqué sur une plaie à la suite d'une procédure parodontale chirurgicale.

Le type de pansement et les renseignements cliniques nécessaires à la réalisation de cette activité sont communiqués à l'hygiéniste dentaire à l'aide d'une ordonnance du dentiste.

Selon l'ordonnance du dentiste, l'hygiéniste dentaire procède à la pose ou au retrait du pansement parodontal.

Une fois le pansement parodontal retiré, et après avoir fait l'évaluation du site visé, l'hygiéniste dentaire révisé les instructions d'hygiène buccodentaire avec le patient.

Il incombe au dentiste de confirmer l'état de guérison du site.